



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPLACEMENT SUR LE MARCHÉ

(À compléter et à adresser par mail ou par courrier à l'attention de Monsieur le Maire

Attention : les demandes incomplètes ne pourront pas être instruites)

Monsieur le Maire,

Je soussigné (e) :

Nom :Prénom :

Né (e) le :A :

Dénomination sociale :

Adresse du représentant légal :

CP : Ville :

Tél : Portable :

Mail :

Ai l'honneur de solliciter **l'autorisation d'un emplacement sur le marché communal de la Place des Teilleuls :**

- tous les mercredis matin**
- un mercredi matin toutes les semaines**
- le mercredi . . / . . / . .**

Nature des marchandises / produits vendus :

.....
.....

Longueur souhaitée : (en mètre linéaire)

Stationnement d'un véhicule

Branchement électrique

Nombre d'ampères :

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Fait à Signature :

Le

Documents à fournir :

- Extrait KBIS
- Attestation d'assurance
Responsabilité Civile professionnelle
- Carte de commerçant ambulant recto-
verso en cours de validité (si non-
domiciliés sur Val-au-Perche)

Réservé à l'administration :